

## DONS, AVANTAGES OU MARQUES D'HOSPITALITÉ

### Déclaration au Commissaire à l'éthique et à la déontologie

(L.R.Q., chapitre C-23.1, articles 31, 32 et 33)

<b>Nom du membre :</b>	<b>LISE THÉRIAULT</b>
<b>Circonscription :</b>	<b>ANJOU-LOUIS-RIEL</b>

#### DÉCLARATION AU COMMISSAIRE

*Je déclare avoir reçu le don, l'avantage ou la marque d'hospitalité,  
d'une valeur de plus de 200 \$, décrit ci-dessous :*

1. Nom du donateur	2. Date
<b>Ville de Trois-Rivières</b>	<b>13 août 2017</b>
3. Description du don, de l'avantage ou de la marque d'hospitalité	
<b>Deux billets pour le Grand Prix de Trois-Rivières.</b>	
4. Circonstances de la réception du don, de l'avantage ou de la marque d'hospitalité	
<b>Invitation à la vice-première ministre, madame Lise Thériault à assister au Grand Prix de Trois-Rivières, accompagnée d'un membre de son personnel.</b>	

<b>Signature du membre de l'Assemblée nationale</b> <b>(s) Lise Thériault</b>	<b>Date de la déclaration</b> <b>2017-08-21</b>
--	--